

# MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE<sub>10</sub>

# **AVENANT N°1**

# A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

#### Communauté de communes des ASPRES

Allée Hector Capdellayre 66301 THUIR

Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78



#### B - Identification du titulaire du marché public

#### Groupement d'entreprises :

#### SOURCES (Mandataire)

Immeuble PAT du Millénaire – Bâtiment 10 1350, avenue Albert Einstein 34000 MONTPELLIER

#### **RAZEL BEC**

Région Languedoc Roussillon – Agence de Perpignan 2470, avenue Julien Panchot 66011 PERPIGNAN

#### **GONZALEZ SAS**

5, chemin des Charrettes 66380 PIA

# C - Objet du marché public

- Objet du marché public: EXTENSION RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE DE THUIR.
- Date de la notification du marché public: 29/06/15

# Durée d'exécution du marché public :

Tranche ferme: 13 semaines

Tranches Conditionnelles: TC1: 108 semaines+ TC2: 4 semaines+ TC3: 2 semaines soit un délai total de 114 semaines

#### Montant initial du marché public :

 Tranche Ferme « Études d'Exécution »
 125 060,00 € HT

 Tranche Conditionnelle 1 « Travaux »
 4 364 360,00 € HT

 Tranche Conditionnelle 2 « Réutilisation du bassin d'anoxie »
 33 500,00 € HT

 Tranche Conditionnelle 3 « Couverture et désodorisation du bassin tampon »
 44 780,00 € HT

 TOTAL
 4 567 700,00 € HT

# D - Objet de l'avenant.

EXE10 - Avenant Page: 1 / 10

#### Objet du présent avenant :

Le présent avenant a pour objet :

1. D'intégrer dans le marché les modifications réalisées en cours de travaux et acceptées par Ordre de Service à savoir :

N°fiche de modification	OS d'acceptation	Objet de la modification	
1	OS8	Diminution du débit désodorisation	
3	OS8	Optimisation ergonomie du local tertiaire	
4	OS8	Modification de l'accès au bassin d'orage n°2	
5	OS8	Ajustement de l'instrumentation	
6	OS8	Mise en place du blindage des câbles puissance	
14	OS8	Changement du type de pompes doseuses péristaltiques	
8	OS 12	Suppression de la couverture du bassin d'orage existant	
9	OS 12	Ajustement des qualités d'Inox	
15	OS 12	sécurisation des toitures terrasses	
16	OS 12	Ajustement des travaux de Démolition	
17	OS 12	Ajustement de la Résine du traitement des graisses et dessableur-deshuil	
18	OS 12	Modification de la Désodorisation et du bâtiment technique	
19	OS 12	Ajustement du Matériel de laboratoire	
21	OS14	Ajustement des lecteurs à badges	
22	OS14	modification du système de rétention de la cuve de stockage de soude	
23	OS14	Ajustement de la Voirie ente clôtures et lits de séchage	
24	OS14	Modification des Détecteurs Gaz	
26	OS14	Modification zone de l'aire de manutention comprise entre l'atelier et les biofiltres	
27	OS14	Mise en peinture des bassins tampon existants	

# 2. de modifier les conditions de paiement des prestations :

Les pièces ci-après constituent le présent avenant et prévalent les unes par rapport aux autres dans l'ordre de priorité en cas de contradiction entre elles :

- le présent avenant 1
- Annexe 1 : fiches de modifications citées

Toutes les clauses du marché initial qui ne sont pas modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Le groupement renonce à toute réclamation de quelque nature que ce soit relative aux évènements antérieurs à la date du présent avenant et à leurs conséquences.

EXE10 – Avenant Page: 2 / 10



#### Contenu du présent avenant : :

#### Intégration des modifications réalisées en cours de travaux

Sont repris ci-après les principes de chaque fiche de modification. La description exacte de chacune de ces modifications est fournie dans les fiches de modifications en annexe du présent document.

#### · Fiche de modification 1 : Diminution du débit de la Désodorisation biologique

Cette modification concerne la diminution du débit à désodoriser de 13 400 Nm³/h à 12 000 Nm³/h pour l'adapter au taux de renouvellement garantie.

# . Fiche de modification 3 : Optimisation ergonomie du Local tertiaire

Cette modification concerne l'optimisation de l'ergonomie de l'installation au niveau de ce poste de traitement afin de faciliter la manœuvre et le remplacement des vannes et des filtres :

- o Suppression des trappes prévues en toitures (sortie des filtres possible par les portes en façade);
- Ajout de 2 regards DN 1200, avec tampon fonte et 1 regard DN 1200, à l'extérieur du bâtiment pour accès aux vannes enterrées.

#### Fiche de modification 4 : Modification de l'accès au bassin d'orage n°2

Cette modification concerne l'accès à la plateforme métallique du bassin d'orage en remplaçant l'échelle à crinoline initialement prévue par un escalier, afin de faciliter cet accès.

#### Fiche de modification 5 : ajustement de l'Instrumentation

Cette modification concerne une adaptation de l'instrumentation prévue pour contrôler le process à savoir :

- o Ajout d'un débitmètre au refoulement du groupe de production d'eau industrielle ;
- o Suppression des débitmètres d'air au refoulement des surpresseurs, mais ajout de 2 manomètre ;
- Suppression des mesures de voiles de boues dans les clarificateurs ;
- Suppression de la mesure de concentration dans la bâche d'homogénéisation des boues.

#### Fiche de modification 6 : Mise en place du blindage des câbles puissance

Cette modification concerne le blindage des câbles puissance, initialement prévus non blindés (passage de R02V cuivre ou alu à RVFV) pour limiter le risque lié au rongeur.

# • Fiche de modification 14 : Changement du type de Pompes doseuses péristaltiques

Cette modification concerne le changement du type de pompes doseuses : passage de pompes péristaltiques de type standard à des pompes péristaltiques de type carénées type ALH10-3, qui présentent des avantages d'exploitation (possibilité de détection de rupture de tube).

# Fiche de modification 8 : Suppression de la Couverture du bassin d'orage existant

Cette modification consiste à ne pas mettre en place la couverture du bassin d'orage existant (BO N°1), tout en conservant la possibilité de le faire ultérieurement.

# Fiche de modification 9 : Ajustement des qualités d'inox

Cette modification concerne le changement de nuance d'inox sur certain équipement pour les adapter à l'atmosphère du milieu :

- o Pont du dessableur en inox 316 L (au lieu de 304L)
- o Ponts des clarificateurs en inox 304 L (au lieu de 316L)
- o Canalisation enterrés d'air surpressés en inox 304L (au lieu de 316L)
- o Canalisation d'alimentation de la presse à vis en inox 316L (au lieu de 304L)
- o Tulipe de trop plein BA2 en inox 316 L (au lieu de 304L)

#### Fiche de modification 15 : Sécurisation des toitures terrasse

Cette modification concerne la mise en place de ligne de vie sur le bâtiment technique et le bâtiment tertiaire pour les accès aux toitures terrasses, suite à la demande du coordinateur de sécurité.

EXE10 - Avenant Page: 3 / 10



#### Fiche de modification 16 : Ajustement des travaux de Démolition

Cette modification concerne la non démolition des radiers des anciennes installations situées sous des structures de chaussées : les radiers de certains ouvrages se situant sous les structures de chaussée, la démolition complète et le retrait des radiers sur ces zones n'étant en effet pas justifiés. Les radiers sotn donc laissés en place après fracturation.

### Fiche de modification 17 : Ajustement de la Résine du traitement des graisses et dessableurdeshuileur

Cette modification concerne la mise en place d'une résine sur les dessableur-deshuileur (initialement non prévue) et l'ajustement de la zone avec résine dans le traitement des graisses (Application de la résine uniquement dans la zone du ciel gazeux jusqu'à 50 cm sous le niveau liquide, au lieu de toute hauteur)

### • Fiche de modification 18 : Modification de la Désodorisation et modification du bâtiment technique

Cette modification concerne la mise en place d'un biofiltre unique (100% du débit au lieu de 2 à 50%) et les ajustements de génie civil liés :

- o Mise en place d'un biofiltre unique, ainsi que d'une cheminée de by-pass pour permettre d'extraire l'air vicié des locaux même durant les opérations d'entretien du biofiltre ;
- o Réorientation du biofiltre permettant de réduire la longueur du bâtiment, et donc de compenser les longueurs supplémentaires générées par les joints anti-sismiques ;
- o Suppression du voile béton latéral initialement prévu (rémanence de la solution initiale du projet de biofiltre béton) et réalisation d'un voile béton arrière toute hauteur en protection du vent dominant :
- o Intégration des moins-values liées aux optimisations du bâtiment technique conformément aux derniers plans guide génie civil.

#### Fiche de modification 19 : Ajustement du Matériel de laboratoire

Cette modification concerne l'ajustement du matériel de laboratoire prévu au marché pour prendre ne compte le matériel de l'exploitant pouvant être réutilisé.

#### Fiche de modification 21: Ajustement des Lecteurs de Badges

Cette modification concerne la suppression d'un des deux lecteurs de badges prévus, en conservant toutefois la totalité de la programmation prévue pour les deux badges.

# • Fiche de modification 22 : modification du système de rétention de la cuve de stockage de soude

Cette modification concerne la modification du système de rétention de la cuve de stockage de soude : passage de double peau à rétention béton.

#### Fiche de modification 23-C : ajustement de la Voirie d'accès à la station

Cette modification concerne l'ajustement des prestations de voiries prévue dans le cadre du marché :

- o Prolongation de l'enrobés jusqu'au rond-point d'accès d'un côté, et à la plateforme de compostage de l'autre côté afin de faciliter l'application d'enrobés
- o Ajustement des marquages au sol

#### Fiche de modification 24 : Modification des Détecteurs Gaz

Cette modification concerne la suppression d'un détecteur H2S dans le dégazage et la fourniture en contrepartie d'un détecteur portable plus performant que celui prévu au marché.

#### Fiche de modification 26 : Modification de l'aire de manutention comprise entre l'atelier et les biofiltres

Cette modification concerne l'amélioration de la protection de l'aire de manutention comprise entre l'atelier et les biofiltres par la mise en place un bardage continu en lieu et place des lames brise vue afin de pouvoir utiliser la zone de travail sans influence du vent et de la pluie.

#### Fiche de modification 27 : peinture bassin tampon

EXE10 – Avenant Page: 4 / 10

Cette modification concerne la mise en peinture des bassins tampon existants (initialement non prévue) afin d'avoir une meilleure intégration visuelle de ces ouvrages à la station neuve

# Modification des conditions de paiement des prestations

Le CCAP (art 3.3.4.4) prévoit que les prestations des TC (hors études) soient payées à l'avancement jusqu'à 90% et que les 10% restant soient payés à la levée des réserves du CAT.

Hors les prestations ont été réalisées en 2 phases. Il y a déjà eu un CAT pour la 1ère phase de travaux avec des OPR en septembre 17. L'objet du présent avenant est donc d'appliquer cette la règle des 90-10, par phase de travaux (la 1ère phase étant considérée comme achevée)

Dans ce cas, les 10% conservés jusqu'à la levée des réserves du CAT de la phase 2, correspondent à 3% du montant total des TC (cf tableau ci-après)

	total	
Total des 3 TC	4 457 416,00	TC1+TC2+TC3
total à la levée des réserves CAT 1ere phase	3 061 172,25	Cf CP 18 aout 2017
Reste sur le marché = 2ème phase	1 396 243,75	Total-CP18
10% retenue pour lever réserves 2ème phase	139 624,38	Application de la règle des 90%-10% sur la 2ème phase
% correspondant sur totalité des TC	3,10%	

Au regard de ces éléments, il est donc proposé par le présent avenant que les prestations des TC (hors études) soient payées à l'avancement jusqu'à 97%, les 3% restant étant payés après levée de toutes les réserves du CAT final.

#### Modification apportées par l'avenant :

#### L'article 3.3.4.4 du CCAP est dorénavant rédigé comme suit :

« Les acomptes seront réglés par application d'un pourcentage d'avancement effectivement constaté, pour chacun des prix indiqués dans le DPGF (précisés, le cas échéant, par les sous-détails de prix).

L'échéancier des paiements sera le suivant :

Pour les études et documents d'execution	
A l'avancement des études et suivant validation	100 %
Pour les prestations de génie civil	
A l'avancement des travaux constatés sur site	97%
Après levée de toutes les réserves mentionnées au CAT	3%
Pour les équipements, électricité, automatisme	
A la livraison des équipements sur site	50%
Au montage des équipements sur constatation de l'avancement	47%
Après levée de toutes les réserves mentionnées au PV de réception	3%

Les situations seront obligatoirement accompagnées des justificatifs nécessaires :

- Factures des matériels approvisionnés sur le chantier et certifiés par les fournisseurs payés en totalité
- Bon de livraison (pour l'équipement)

La cession partielle ou totale des matériels ne dégage pas le Titulaire de ses responsabilités liées à la garde et à l'utilisation de ces matériels jusqu'au prononcé de la réception. En particulier, en cas de vol, de dégradation ou de dysfonctionnement d'équipements ayant fait l'objet d'un paiement partiel de la fourniture le Titulaire s'engage à remplacer dans les plus brefs délais les équipements concernés par des matériels neufs similaires

Toute modification d'un équipement ayant fait l'objet d'un agrément du Maître d'œuvre devra faire l'objet au préalable d'un nouvel agrément. Pour les prestations de mise en route, essais

Les situations sont établies sur la base du montant correspondant figurant dans le DPGF et au prorata temporis de la durée globale des périodes de mise en route figurant dans le planning. »

EXE10 - Avenant Page: 5 /

# Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public			2000 364				0220					
	٠.	nublic	marché	du	e montant	SUI	financière	ence	incid	une	avenant a	Ľ

□ NON ⊠ OUI

L'incidence financière du présent avenant est précisée ci-dessous :

FDM	intitulé	os	TOTAL €HT	Sources	Gonzales	Razel
1	Diminution du débit désodorisation	OS8	-3 000,00	-3 000,00		
3	Optimisation ergonomie du local tertiaire	OS8	0,00	0,00		
4	Modification de l'accès au bassin d'orage n°2	OS8	5 476,00	4 500,00		976,00
5	Ajustement de l'instrumentation	OS8	-6 300,00	-6 300,00		
6	Mise en place du blindage des câbles puissance	OS8	15 000,00	15 000,00		
8	Suppression de la couverture du bassin d'orage existant	OS12	-24 900,00	-24 900,00		
9	Ajustement des qualités d'Inox	OS12	0,00			
14	Changement du type de pompes doseuses péristaltiques	OS8	3 600,00	3 600,00		
15	sécurisation des toitures terrasses	OS12	19 136,64	4 663,27	14 473,37	
16	Ajustement des travaux de Démolition	OS12	0,00			
17	Ajustement de la Résine du traitement des graisses et dessableur-deshuileur	OS12	0,00			
18	Modification de la Désodorisation et du bâtiment technique	OS12	-4 790,00	-2 000,00	-2 790,00	
19	Ajustement du Matériel de laboratoire	OS12	0,00			
21	Ajustement des lecteurs à badges	OS14	-250,00	-250,00		
22	modification du système de rétention de la cuve de stockage de soude	OS14	0,00	0,00		
23	Ajustement de la Voirie ente clôtures et lits de séchage	OS14	45 294,48			45 294,48
24	Modification des Détecteurs Gaz	OS14	0,00			0,00
26	Modification zone de l'aire de manutention comprise entre l'atelier et les biofiltres	OS14	4 925,00	0,00	4 925,00	
27	Mise en peinture des bassins tampon existants	OS14	6 960,00	330,00	6 630,00	
	TOTAL		61 152,12	-8 356,73	23 238,37	46 270,4

EXE10 - Avenant Page: 6 / 10

#### Incidence sur les délais :

Date de démarrage de la tranche conditionnelle : 24 Novembre 2015

Délais complémentaires accordés hors fiches de modifications :

- + 2 semaines de congés + 2 semaines de neutralisation de délai (OS 9)
- + 12 jours ouvrés d'intempéries constatés (Phase 1) cf art. 5.5 du CCAP
- + 2 j intempéries 19 et 20/10/17 constatés + 1j le 13/11/17 (vent) cf art. 5.5 du CCAP
- + 10 jours (OS 13 : congés Noël 2017)
- + 1j intempérie (28/01/18) + 1j intempérie (05/02/18) + 2j intempéries (11 et 12/04/18) cf art. 5.5 du CCAP

Date de fin hors fiches de modifications : 06/04/18

L'incidence sur les délais des fiches de modifications est précisée ci-dessous :

FDM	intitulé	os	TOTAL €HT
1	1 Diminution du débit désodorisation		0
3	3 Optimisation ergonomie du local tertiaire		0
4 Modification de l'accès au bassin d'orage n°2		OS8	+ 1 semaine
5	Ajustement de l'instrumentation	OS8	+ 1 semaine
6	Mise en place du blindage des câbles puissance	OS8	0
14	Changement du type de pompes doseuses péristaltiques	OS8	0
8	Suppression de la couverture du bassin d'orage existant	OS12	0
9	Ajustement des qualités d'Inox	OS12	0
15	sécurisation des toitures terrasses	OS12	+ 1 semaine
16	Ajustement des travaux de Démolition	OS12	0
Ajustement de la Résine du traitement des graisses et dessableur-deshuileur		OS12	0
18	Modification de la Désodorisation et du bâtiment technique	OS12	0
19	Ajustement du Matériel de laboratoire	OS12	0
21	Ajustement des lecteurs à badges	OS14	0
22	modification du système de rétention de la cuve de stockage de soude	OS14	0
23	Ajustement de la Voirie ente clôtures et lits de séchage	OS14	0
24	Modification des Détecteurs Gaz		0
26	Modification zone de l'aire de manutention comprise entre l'atelier et les biofiltres		0
27	Mise en peinture des bassins tampon existants	OS14	+ 1 semaine
	TOTAL		+ 4 semaines

Le délai de réalisation des tranches conditionnelles TC1+TC2+TC3 passe donc à 118 semaines (114+4) Le nouveau délai contractuel des travaux est prolongé jusqu'au 04/05/18.

# Incidence sur le cahier des performances garanties :

Sans objet

# Incidence sur le bilan prévisionnel d'exploitation :

Sans objet

EXE10 - Avenant Page: 7 / 10

# E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature & Sud
Pascal PLECHT SOULLES	Noutyellie, le 14/09/18	Délégation Régionale - Pat 10 PAT du Milénaire - Pat 10 PAT du Milénaire - Pat 10 PAT du Milénaire - Pat 10
	135 To	Délégation Régionaire - par 10 PAT du Millenaire - par 10 PAT du Millenaire - par 10 De la company de la company d

<sup>(\*)</sup> Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

# F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

# Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A:....., le ......

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

# G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre. En cas de remise contre récépissé : Le titulaire signera la formule ci-dessous : « Reçue à titre de notification copie du présent avenant » A ....., le ..... Signature du titulaire, En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception : (Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

# En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20180927-101-18AvtvxSTEP-DE

EXE10 - Avenant

Accusé certifié exécutoire

Page: 9 / 10

Réception par le préfet : 05/10/2018